

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 14/11/2025

*Date d’Affichage : 14/11/2025

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 15

*VOTANTS : 19

L’an deux mille vingt-cinq, le 20 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints, Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Sophie Rima GHADBAN Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET

Etaient absents excusés :

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur Claude COLLINEAU pouvoir à Monsieur David DUMEUNIER,
Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,
Madame Monique MORNACCO pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,
Monsieur Bernard GLENAT, Madame Christel COHENDET, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Thierry LACOUR,

Madame Murielle FANOUILLE a été désignée Secrétaire de séance

**DEL N° 10 : MUNICIPALISATION DE L’ALLEE EDMOND MICHELET
(PARCELLE AC161) ET AUTORISATION DE SIGNER UNE
SERVITUDE DE RESEAU D’ASSAINISSEMENT AU PROFIT DE LA
COMMUNE DE MARGENCY**

Par délibération 10-2 du 15 septembre 2022 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de transfert d’office dans le domaine public communal de l’Allée Edmond Michelet (parcelle AC 161), à désigner un commissaire enquêteur pour l’enquête publique en application des articles R 318-10 et R 318-11 DU Code de l’Urbanisme, à habilitier Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à la procédure.

L’enquête publique s’est déroulée du 9 janvier au 23 janvier 2023 et le commissaire enquêteur dans ses conclusions a émis un avis favorable à la demande de transfert d’office dans le domaine communal de l’allée Edmond Michelet (parcelle AC 161) sous réserve d’une analyse juridique plus poussée quant à la responsabilité et à la prise en charge des éventuels travaux, de remise en état préalable et dont la conclusion devra être reprise dans la délibération du Conseil Municipal

Monsieur le Maire a rencontré les riverains de l’Allée Edmond Michelet à plusieurs reprises et la dernière fois le 15 novembre 2025,

Ce point a reçu un avis favorable à l’unanimité de la commission des finances du 13 novembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité,

précise que le classement dans le domaine public et la mise à jour du tableau des Voies Communales envisagé ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation qui restera ouverte à la circulation publique.

Accusé de réception en préfecture
1095219503695/2025412106/DEL10204202510
Date de réception préfecture : 21/11/2025

demande le classement de la parcelle allée Edmond Michelet (AC161, de superficie de 1 377 m². Il s'agit d'un ensemble de deux petites impasses qui desservent plusieurs maisons depuis la rue Charles de Gaulle, reliées par une sente piétonne (linéaire de 160 mètres dont 20 mètres de liaison piétonne). La circulation est à double sens sur les deux impasses et une aire de retournement des véhicules automobiles est présente en partie terminale de chaque impasse.

Donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer l'acte de servitude de réseau d'assainissement

D'habiliter Monsieur le Maire, à signer tout document inhérent à la procédure.

demande la mise à jour du tableau des Voies Communales.

Donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 21/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Le Maire,

Thierry BRUN

